



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

Date de convocation : 4 Octobre 2018

Etaient présents : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne, BOULARD Christelle, RAYNAUD Magali, Adjointes ; MM. BONSERGENT Damien, BERTHO Yves et Mmes BRESTEAU Aude, CERVellini Chantal & DEGROUAS Marie-Jeanne
Formant la majorité des membres en exercice

Absent et excusé : M. ROBIN Olivier

Absent : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. BONSERGENT Damien, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Rapport 2018 de la CLECT
- * Règlementation du Terrain multisports
- * Orientations budgétaires 2019
- * Transfert Compétence eau & assainissement
- * Point sur les travaux
- * Affaires et questions diverses.

1/ Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Vu le courrier de notification du rapport 2018 de la CLECT en date du 14 septembre 2018, adressé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 25 communes membres,

Considérant que pour les attributions de compensation de droit commun ledit rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI),

Considérant que la CLECT a traité les flux financiers engendrés par les transferts de compétences effectués au 1^{er} janvier 2018, à savoir :

- le transfert de la compétence GEMAPI à la 4CPS,
- le transfert de la prise en charge de la contribution versée au SDIS par les communes de l'ex CCPS à la 4CPS,
- le transfert de la prise en charge de la participation au fonctionnement du service de portage de repas à domicile par les communes de l'ex CCPS à la 4CPS,
- le transfert de la prise en charge de la participation au fonctionnement au Réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficultés par les communes de l'ex CCPS à la 4CPS,
- la restitution du terrain de sport route de Saint Sabine à Conlie par la 4CPS à la commune de Conlie,
- la restitution de la compétence équipement informatique des écoles par la 4CPS aux communes de l'ex CCPS,
- la restitution du terrain de sport du Collège André Pioger de Conlie,
- la restitution du Chemin Rural n°9 des Roberdières sur la commune de Le Grez

Vu le Code Général des impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport 2018 d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 11 septembre 2018,

Considérant qu'il convient que chaque conseil municipal se prononce sur le rapport de la CLECT de la 4CPS en date du 11 septembre 2018,

Les membres du Conseil Municipal décident après délibération : 7 voix Pour

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2018 de la 4CPS joint à la présente délibération,
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la 4CPS

2/ Règlementation du Terrain Multisports

Monsieur le Maire présente une proposition d'arrêté pour la règlementation d'utilisation du terrain multisports. Après lecture de celle-ci, des modifications sont apportées telles que suit :

Le Maire de la commune de LAVARDIN (Sarthe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.623-2,

Vu la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit,

Vu le Code de la Santé Publique

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'utilisation du terrain multisports pour pérenniser l'équipement, assurer la tranquillité publique et la sécurité des utilisateurs.

A R R E T E :

1 - Accessibilité :

Le terrain multisports situé terrain « Les Vallées » est un espace de loisirs accessible dès 7 ans sous la responsabilité des parents pour les mineurs et à l'ensemble des élèves de l'école de Lavardin sous la responsabilité des enseignants ou du personnel scolaire. La présence d'enfants de 0 à 7 ans ne pourra se faire qu'en présence physique de parents. Le terrain est propriété de la mairie qui gère en tout temps

l'utilisation de celui-ci. Les utilisateurs doivent s'entendre entre eux pour que tous puissent bénéficier de cette installation.

2 – Horaires :

Le terrain peut être utilisé, pour le public en accès libre, tous les jours dans les plages horaires suivantes :

- de 9h à 20h d'octobre à mars
- de 9h à 22h30 d'avril à septembre

Il est demandé aux utilisateurs de ne pas troubler l'ordre public et de préserver la tranquillité des riverains, notamment pendant les locations de la cantine scolaire ainsi que pendant les horaires scolaires. Les écoliers accompagnés sont prioritaires pendant les jours et horaires d'école

3 – Utilisation :

L'équipement permet les pratiques des sports et handisports en football, en basket-ball, en handball, en badminton, en hockey, en volley-ball

Il est strictement interdit de :

- monter sur la structure et s'y agripper
- utiliser des chaussures à crampons métalliques
- utiliser des rollers, vélos, skate et autres véhicules à roues ou à moteur dans le terrain
- poser les véhicules à deux roues contre la structure
- fumer dans l'aire de jeu
- manger à l'intérieur de l'équipement
- introduire des bouteilles de verre
- introduire un animal

Il y a obligation d'utiliser :

- le support cycles, près de l'école
- la poubelle mise à disposition

4 – Sécurité :

En cas d'accident, il convient de contacter les services d'urgence au 112, puis d'informer la Mairie au 02.43.27.71.87. Les utilisateurs doivent informer la Mairie de toute détérioration ou tout problème de sécurité dont ils auraient connaissance.

5 – Respect du règlement :

En cas de non-respect du règlement, la commune de Lavardin se réserve le droit :

- d'interdire, de manière temporaire ou définitive, toute nouvelle utilisation de l'équipement par les contrevenants,
- de solliciter une réparation financière auprès de tout auteur de dégradation,
- d'engager des poursuites en cas d'utilisation malveillante.

6 – Exécution du règlement :

- Le Maire, Mesdames et Monsieur les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseiller Municipaux
- Le Personnel Communal
- Les Agents de la Force Publique
- La Gendarmerie

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent règlement

8 – Application :

Ampliation du présent arrêté est adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Conlie
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal de Lavardin

Le présent arrêté sera affiché au Terrain Multisports, à l'école, à la cantine et en Mairie

3/ Orientations budgétaires 2019

M. le Maire demande à l'ensemble des élus de lister des projets, acquisitions et autres travaux à inscrire pour le budget communal 2019.

Ces propositions devront être listées pour la prochaine séance municipale du 23 novembre

4/ Transfert des compétences eau et assainissement

Vu la loi Notré du 7 août 2015 notamment ses articles 64 et 66 portant sur le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 portant sur l'aménagement du transfert de ces compétences

Considérant la faculté donnée aux communes membres de communautés de communes de reporter le transfert des compétences « eau » et « assainissement » du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, décide de **s'opposer au transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020** et demande le report de ces compétences au 1^{er} janvier 2026.

5/ Point sur les Travaux

- ✓ Assainissement RD 46 : les travaux débutent le 15 octobre ; 1^{ère} réunion de chantier le mardi 16 à 9h.
- ✓ Peinture Hall de l'école : la seconde entreprise consultée peut réaliser les travaux pendant les vacances de la Toussaint ; c'est donc l'entreprise Renaudin qui est retenue pour ces travaux
- ✓ Cimetière : l'installation du columbarium et la mise en place du jardin du souvenir est prévue courant novembre
- ✓ Aire de jeux n°2 prévue à l'école : 1 nouveau devis a été présenté avec des sols souples ; celui-ci s'élève à 6026.14 € TTC contre 7142.14 € TTC le précédent (bac à gravillons) –projet en attente.

5/ Affaires diverses

Création du nouveau Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe :

Vu l'arrêté inter-préfectoral portant projet de périmètre du syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS) résultant du regroupement de divers Syndicats de Bassin ainsi que les statuts de ce nouveau syndicat mixte. Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions, décide de **ne pas adhérer à ce syndicat**

Lutte contre les ragondins :

M. Le Maire présente le devis de POLLENIZ -réseau FDGDON pour le projet de lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles ; celui-ci s'élève à 163.65 € TTC.

Compte tenu du manque de précision sur celui-ci, M. le Maire prendra, à nouveau contact, afin de présenter un devis plus explicite pour la prochaine séance municipale.

Aides financières :

M. le Maire présente 2 demandes de subventions :

- Fédération Française d'Equitation pour la médaille d'or de Louisa Fouqueray dans la discipline Endurance
- OGEC Ecole St Liboire pour 2 élèves de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse toute participation financière : la famille Fouqueray a quitté la commune depuis début 2018 ; concernant l'école St Liboire, il est rappelé que la commune possède une école maternelle et primaire.

Congrès des Maires et Adjointes de la Sarthe :

M. le Maire rappelle le prochain congrès des Maires et Adjointes de la Sarthe se déroulera le samedi 20 octobre à Sablé-sur-Sarthe

MM Dubois, Mauboussin et Mmes Rivol, Boulard et Raynaud assisteront à ce congrès

Communication :

Le bulletin d'automne n'ayant pu être distribué, les membres de la commission propose de faire des affiches pour les derniers événements 2018 et prépare le prochain bulletin qui sera distribué début janvier 2019.

Noël des Ecoles :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire la somme de 9€ / élève pour le Noël des écoles.

44 élèves sont présents à l'école de Lavardin, soit des crédits d'un montant maximum de 396 € pour Noël 2018.

FestiDay's :

M. le Maire informe les élus que le festival FestiDay's a cessé sa collaboration avec l'association ABCD et que désormais, cette nouvelle association portera le nom de Musi'Cambrousse

Contrat Territoire Région 2020 :

Par l'intermédiaire du Pays de la haute Sarthe, au titre du Contrat Région, la commune pourra bénéficier d'une subvention de 10000 € concernant le renouvellement des luminaires du lotissement de la Cassine.

M. le Maire présente un devis Citéos avec 3 options de luminaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal préfère diffère sa décision sur le modèle de luminaires.

Le dossier sera revu à la séance municipale du 23 novembre prochain.

Tour de table des Elus :

Chantal Cervellini soumet l'idée de faire un rappeler, lors de la prochaine réunion publique, sur les incivilités des administrés, notamment les propriétaires de chiens.

Magali Raynaud donne quelques informations sur le projet de SIVOS à 3 communes ; précise que Degré » risque de perdre 1 classe à la rentrée de septembre 2019. Rappelle que le prochain conseil d'école aura lieu le 6 novembre à 20h à La Quinte.

Yves Bertho demande des informations sur le développement de la fibre sur la commune. La commune doit rappeler à chaque propriétaire concerné pour effectuer l'élagage de leurs haies ou arbres.

Christelle Boulard propose de rappeler, lors de la prochaine réunion publique, les obligations des riverains sur les feux de végétaux. Demande des crédits pour les décorations de Noël à la cantine : validé

Rémy Mauboussin propose de prévoir l'inauguration du terrain multisports en présence des enseignants et des élèves de Lavardin.

Fabienne Rivol demande aux responsables des commissions de préparer leurs informations pour le prochain bulletin pour fin novembre.

Pierre Dubois précise que la cérémonie du 11 novembre se déroulera le dimanche 11 novembre à 11h : départ de la Mairie. 1 information sera distribuée dans le cahier de liaison des élèves afin de participer au centenaire de l'armistice.

Séance levée à 21 h 15